

Etapes	PROCEDURE de DEMANDE d'HABILITATION à COMDALO		
1 Ouverture de la demande	<p>Le CFA Comdalo du service concerné adresse une demande d'assistance via le portail dédié (SPS) à l'adresse suivante : <a href="https://portail.centre-serveur.din.developpement-durable.gouv.fr/projects/comdalo">https://portail.centre-serveur.din.developpement-durable.gouv.fr/projects/comdalo</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Objet du message</u> : « Demande d'habilitation à Comdalo [...] »</li> <li>• <u>Texte du message</u> : la demande doit préciser l'identité de l'utilisateur à habiliter (civilité, nom, prénom, <b>adresse mél</b>), les « autorisations » souhaitées (« gestionnaire » et/ou « administrateur local ») ainsi que le département concerné (précision nécessaire uniquement dans le cas de services compétents sur plusieurs départements, comme Docapost)</li> </ul>		
2 Vérification du compte Cerbère	Le PND Logement vérifie l'existence de l'utilisateur dans la base de données de Cerbère.		
	Si l'utilisateur a déjà un compte Cerbère, on passe à l'étape 5	Si l'utilisateur n'a pas de compte Cerbère, il faut alors créer ce compte, préalablement aux autorisations Comdalo. La procédure diffère selon que l'utilisateur est agent de l'État ou d'un service externe (Caf, Adil, Docapost, ...).	
3 Création du compte	Sans objet	<p>Si l'utilisateur est <b>agent d'un service externe</b>, il doit</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• solliciter la validation de la MOA (DGALN/DHUP/PH1 - <a href="mailto:comdalo@developpement-durable.gouv.fr">comdalo@developpement-durable.gouv.fr</a>),</li> <li>• puis s'auto-habiller en tant que professionnel, avec fourniture du numéro SIREN, suivant une procédure décrite dans Cerbère (<a href="https://authentification.din.developpement-durable.gouv.fr">https://authentification.din.developpement-durable.gouv.fr</a> ; menu « créer un compte Cerbère »).</li> </ul> <p>A l'issue de la procédure, le CFA demandeur informe le PND de la création du compte Cerbère de l'utilisateur.</p>	<p>Si l'utilisateur est <b>agent de l'État</b>, la demande d'habilitation doit être ré-adressée à l'administrateur local de Cerbère, ou ASD local, généralement basé au SIDSIC, en DDT ou à la DRIHL (Ile-de-France).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le PND communique les <b>coordonnées de l'ASD local</b> au demandeur puis classe le ticket de demande d'assistance comme « résolu ».</li> <li>• Le demandeur ré-adresse sa demande à l'ASD local</li> <li>• L'ASD local crée les autorisations Comdalo souhaitées (gestionnaire et/ou administrateur)</li> </ul>
4 Certification du compte	Sans objet	Le PND <b>certifie</b> le compte Cerbère. Les autorisations demandées peuvent désormais être créées.	<b>FIN de la procédure</b>
5 Clôture de la demande	Le PND crée les autorisations Comdalo souhaitées (gestionnaire et/ou administrateur) et en informe le CFA demandeur. Le ticket de demande d'assistance est classé comme « résolu ».		
<b>FIN de la procédure</b>			

